



## DECISION DU MAIRE

**n°2023-16**

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

**OBJET : Location d'un chapiteau pour la fête de la bière**

**Le Maire de la commune de CATTENOM,**

VU la délibération en date du 17 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le devis de la société SARL SMI CHAPITEAUX ROSIER, 23 Route de Morhange, 57340 ACHAIN en date du 6 septembre 2023, pour un montant de 15 527.25 € H.T. ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un chapiteau permettant d'abriter les installations et les participants lors de la fête de la bière organisée à Cattenom le 7 octobre 2023 ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

De louer un chapiteau pour la fête de la bière à la société **SARL SMI CHAPITEAUX ROSIER, 23 Route de Morhange, 57340 ACHAIN**, pour un montant de 15 527.25 € H.T. ;

Les crédits sont prévus au B.P. 2023.

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil municipal et sera transmise au comptable public.

**Article 3 :**

Ampliation en sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet
- ⇒ Monsieur le Trésorier Principal.

Cattenom, le 8 septembre 2023.

Le Maire,  
Bernard ZENNER.

